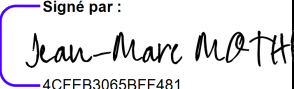



<p style="text-align: center;"><b>BASSET</b> Société par actions simplifiée au capital de 1 100 000 euros Siège social : ZI de Bellevue 4 rue des Herbus, 10110 POLISOT 419 830 732 RCS TROYES</p> <p style="text-align: center;"><b>DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 27 AVRIL 2026</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DÉCISION D'AFFECTION DU RÉSULTAT</b> de l'exercice clos le 31 décembre 2025</p> <p><b>DEUXIÈME DÉCISION</b></p> <p>L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 604 190 euros de la manière suivante :</p> <p>Bénéfice de l'exercice : 604 190 euros</p> <p>Affectation à la réserve légale d'une somme de : <u>30 210 euros</u></p> <p>Solde : 573 981 euros</p> <p>Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur : <u>527 538 euros</u></p> <p>Pour former un bénéfice distribuable de : 1 101 519 euros</p> <p><b>A titre de dividende global à l'Associée Unique : <u>300 000 euros</u></b> <b>Soit 68,18 euros par action</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>BASSET</b> Vereinfachte Aktiengesellschaft mit einem Kapital von 1 100 000 Euro Sitz der Gesellschaft: ZI de Bellevue 4 rue des Herbus, 10110 POLISOT 419 830 732 RCS TROYES</p> <p style="text-align: center;"><b>BESCHLÜSSE DER ALLEINGESELLSCHAFTERIN VOM 27. APRIL 2026</b></p> <p style="text-align: center;"><b>BESCHLUSS ÜBER DIE VERWENDUNG DES ERGEBNISSES</b> des am 31. Dezember 2025 beendeten Geschäftsjahres</p> <p><b>ZWEITER BESCHLUSS</b></p> <p>Die Alleingesellschafterin beschließt, den Gewinn des am 31. Dezember 2025 endenden Geschäftsjahres in Höhe von 604.190 Euro wie folgt zu verwenden:</p> <p>Jahresüberschuss: 604.190 Euro</p> <p>Zuweisung an die gesetzliche Rücklage in Höhe von: <u>30.210 Euro</u></p> <p>Saldo: 573.981 Euro</p> <p>Hinzu kommt der Gewinnvortrag aus dem Vorjahr: <u>527.538 Euro</u></p> <p>Daraus ergibt sich ein ausschüttungsfähiger Gewinn von: 1.101.519 Euro</p> <p><b>Als Gesamtdividende an die Alleingesellschafterin: <u>300.000 Euro</u></b> <b>Das entspricht 68,18 Euro pro Aktie</b></p>
---	--

DS  
BS

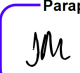
Paraphe  
EM

Paraphe  
JM

<p><b>Le solde : 801 519 euros</b>  <b>Affecté en totalité au compte « report à nouveau »</b>  <b>qui s'élève ainsi à 801 519 euros.</b></p> <p>Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 27 avril 2026 et au plus tard le 30 septembre 2026.</p> <p>Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.</p> <p>Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :</p> <p>Exercice clos le 31 juillet 2023 : Néant</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2023 : 70 000 euros, soit 88,16 euros par titre  dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 70 000 euros</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2024 : Néant</p> <p>Certifié conforme</p> <p>La présidente  La société AGRO RHIN S.A.S.  Représentée par Monsieur Jean-Marc MOTHU</p> <p>Signé par :    4CFEB3065BFF481...</p>	<p><b>Der Restbetrag: 801.519 Euro</b>  <b>wird vollständig dem Posten „Gewinnvortrag“ zugeführt,</b>  <b>der sich somit auf 801.519 Euro beläuft.</b></p> <p>Die Dividende wird am Sitz der Gesellschaft ab dem 27. April 2026 und spätestens am 30. September 2026 ausgezahlt.</p> <p>Es wird darauf hingewiesen, dass sich der Betrag der für das am 31. Dezember 2025 endende Geschäftsjahr ausgeschütteten Erträge, die nicht für den in Artikel 158, 3-2° des Allgemeinen Steuergesetzbuchs vorgesehenen Freibetrag von 40 % in Frage kommen, auf 300.000 Euro beläuft, was der Gesamtsumme der zur Ausschüttung bestimmten Dividenden entspricht.</p> <p>Gemäß den gesetzlichen Bestimmungen nimmt die Alleingesellschafterin zur Kenntnis, dass für die drei vorangegangenen Geschäftsjahre folgende Dividenden ausgeschüttet wurden:</p> <p>Geschäftsjahr zum 31. Juli 2023: Keine</p> <p>Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2023: 70.000 Euro, d. h. 88,16 Euro pro Aktie  Dividenden, die nicht für den Freibetrag von 40 % in Frage kommen: 70.000 Euro</p> <p>Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2024: Keine</p> <p>Beglaubigt</p> <p>Die Vorsitzende  Die Gesellschaft AGRO RHIN S.A.S.  Vertreten durch Herrn Jean-Marc MOTHU</p> <p>Signé par :    4CFEB3065BFF481...</p>
---	--

DS  


Paraphe  


Paraphe  


Les directeurs généraux  
Monsieur Sylvain BOUBERT

DocuSigned by:  
*BOUBERT Sylvain*  
DEF576D327A84D0...

Monsieur Jean-Marc MOTHU

Signé par :  
*Jean-Marc MOTHU*  
4CFEB3065BFF481...

Monsieur Gwenaël MARCHADOUR

Signé par :  
*Gwenaël MARCHADOUR*  
1E0DEBE063F94EE...

Die Geschäftsführer  
Herr Sylvain BOUBERT

DocuSigned by:  
*BOUBERT Sylvain*  
DEF576D327A84D0...

Herr Jean-Marc MOTHU

Signé par :  
*Jean-Marc MOTHU*  
4CFEB3065BFF481...

Herr Gwenaël MARCHADOUR

Signé par :  
*Gwenaël MARCHADOUR*  
1E0DEBE063F94EE...

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SASU BASSET</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>4 RUE DES HERBUES 10110 POLISOT</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>4 1 9 8 3 0 7 3 2 0 0 0 2 2</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2025</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * Copie certifiée conforme CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	35 713	34 098
		Fonds commercial (1) AH	AI		314 442
		Autres immobilisations incorporelles DocuSigned by: BOUBERT Sylvain AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes DE576CB327A84D0... AL			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	124 918	124 918
		Constructions AP	AQ	39 234	26 123
		Installations techniques, matériel et outillage industriels Signé par: Jean-Marc MATHU AS		543 544	477 631
		Autres immobilisations corporelles 4CFEB3065BFF481... AT	AU	1 174 052	877 829
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes AV	AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations CS	CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Signé par: Gwendal MARCHEADOUR CV			
Créances rattachées à des participations 1E0DEBE063F94EE... BB		BC			
Autres titres immobilisés BD		BE	107 960	107 960	
Prêts BF		BG			
Autres immobilisations financières* BH	BI	43 708	43 708		
<b>TOTAL (II)</b> BJ		BK	2 417 673	1 542 216	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	5 730 128	485 296
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	377 273	377 273
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	5 128 135	150 948
		Autres créances (3) BZ	CA	374 529	374 529
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	CE		
	Disponibilités CF	CG	3 663	3 663	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	119 772	119 772	
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	CK	11 733 502	636 245	
	Frais d'émission d'emprunt (IV) CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V) CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI) CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO		IA	14 151 175	2 178 462	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations : Non recensée	Stocks : Non recensée	Créances : Non recensée		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU BASSET		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 100 000 .....)	DA	1 100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	76 117	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>BI</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	981 371	
	Report à nouveau	DH	527 538	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	604 190	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	3 289 217
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	24 875	
	Provisions pour charges	DQ	210 422	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	235 297	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 125 034	
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	2 159 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	627 913	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 122 659	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 099 676	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Instrument financier à terme	D1		
	Autres dettes	EA	313 914	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	8 448 198	
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* <b>(V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	11 972 713	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 379 581		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	661 383		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU BASSET		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	24 091 191	FB	230 947	FC	24 322 138	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	3 899 220	FH	3 187	FI	3 902 408	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	27 990 411	FK	234 134	FL	28 224 546	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	14 949	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9) DocuSigned by: <i>BASSET Sylvain</i>					FP	543 998	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles					FI	500	
	Autres produits (1) (11)					FQ	11 444	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	28 795 439	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	17 364 369	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 468 879	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	56 683	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 118 893	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	142 897	
	Salaires et traitements*					FY	2 997 907	
	Cotisations sociales (10)					FZ	845 230	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations					GA	134 290
							GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	621 783
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	64 852	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE	3 361	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	27 819 150	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	976 288	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 260	
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	2 260	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	166 950	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	166 950	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 164 690)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	811 598	

Désignation de l'entreprise		SASU BASSET		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
<b>Produits exceptionnels (7) (VII)</b>				HD		
<b>Charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>				HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	207 408	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	28 797 700	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	28 193 509	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	604 190	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	111 894
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	97 515
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 053
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles <b>A8</b>	Dont cotisations facultatives Madelin <b>A10</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A11</b>			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrc (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## Annexe légale

Copie certifiée  
conforme

DocuSigned by:

*BOUBERT Sylvain*

DEF576D327A84D0...

Signé par :

*Jean-Marc MATHU*

4CFEB3065BFF481...

Signé par :

*Gwenad MARC'HADOUR*

1E0DEBE063F94EE...

 **Notes complémentaires****Référentiel comptable**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la première application du règlement ANC N°2022-06 modifiant le PCG, applicable aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU BASSET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 11 972 713 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 604 191 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/01/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

#### Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

#### Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

## Règles et méthodes comptables

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

## Changements comptables

Les impacts significatifs relatifs à la première application du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 sont présentés ci-dessous.

Les impacts significatifs concernent uniquement les changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges.

En 2024, le total des 791 représentait 201 185€.

Impact sur le poste	Exercice N	Exercice N-1 retraité	Exercice N-1
<b>64910000 - AVANTAGES EN NATURE VEHICULES</b>	<b>16 367</b>	<b>8 803</b>	
<b>64911000 - REMBOURSEMENT DE CH. DE PERSONNEL</b>	<b>154 528</b>	<b>147 633</b>	
<b>70750000 - VENTE CARTES GRISES</b>	<b>9 803</b>	<b>6 439</b>	<b>5 589</b>
<b>70841100 - PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>6 734</b>	<b>90 977</b>	<b>88 573</b>
<b>75870000 - INDEMNITES D'ASSURANCE</b>	<b>10 421</b>	<b>41 495</b>	

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

- Taux d'actualisation : 3,9 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 5 % dégressif jusqu'à 50 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TDG05)

## Faits caractéristiques

### Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Acquisition d'un fonds de commerce :

La société BASSET a acquis le 01/07/2024 le fonds de commerce de la société TECHNIQUE SERVICES MARNES (SIREN : 401208467)

La société BASSET est dorénavant composée de 4 établissements, respectivement situé à :

- Poliset (siège) ;
- Channes ;
- Bar-sur-Aube ;
- Sillery.

### Autres éléments significatifs

Dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce de la société TECHNIQUE SERVICES MARNES (SIREN : 401208467) le 01/07/2024, la société BASSET a refacturé à la société TECHNIQUE SERVICES MARNES les congés payés et primes acquis au 30/06/2024 par les salariés repris.

Le montant de la refacturation représentait 92 302€ et a été inscrit au crédit du compte 791000 en 2024.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	314 442			314 442
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	69 812			69 812
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>384 254</b>			<b>384 254</b>
- Terrains	124 918			124 918
- Constructions sur sol propre	19 513			19 513
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	11 923	7 799		19 722
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	518 281	25 264		543 545
- Installations générales, agencements aménagements divers	480 848	17 825		498 673
- Matériel de transport	483 692	25 604		509 296
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	153 230	12 853		166 083
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 792 405</b>	<b>89 345</b>		<b>1 881 750</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	107 960			107 960
- Prêts et autres immobilisations financières	43 709			43 709
<b>Immobilisations financières</b>	<b>151 669</b>			<b>151 669</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 328 328</b>	<b>89 345</b>		<b>2 417 673</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		89 345		89 345
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>89 345</b>		<b>89 345</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

### Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	314 442
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>314 442</b>

Le coût d'acquisition du fonds de commerce TECHNIQUE SERVICES MARNES s'est élevé à 314 442€.

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 726	10 987		35 713
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>24 726</b>	<b>10 987</b>		<b>35 713</b>
- Terrains	124 918			124 918
- Constructions sur sol propre	16 422	876		17 297
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 570	2 257		8 826
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	452 267	25 364		477 632
- Installations générales, agencements aménagements divers	304 858	41 491		346 349
- Matériel de transport	382 656	29 546		412 202
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	95 509	23 770		119 279
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 383 200</b>	<b>123 303</b>		<b>1 506 503</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 407 926</b>	<b>134 291</b>		<b>1 542 217</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Stocks

	Montant
STOCK MATERIEL NEUF	2 160 616
STOCK MATERIEL D'OCCASION	1 159 810
STOCK PIECES	2 409 703
<b>TOTAL</b>	<b>5 730 128</b>

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 666 146 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
<b>Créances rattachées à des participations</b>			
Prêts			
Autres	43 709		43 709
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
<b>Créances Clients et Comptes rattachés</b>	5 128 136	5 128 136	
Autres	374 529	374 529	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	119 773	119 773	
<b>Total</b>	<b>5 666 146</b>	<b>5 622 437</b>	<b>43 709</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	114 250
CLIENTS - FAE - GARANTIES NON FACTU	310 802
FOURNISSEUR AGCO - RRR A RECEVOIR	35 700
<b>Total</b>	<b>460 752</b>

## Notes sur le bilan

## Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	484 047	485 297	484 047	485 297
Créances et Valeurs mobilières	66 158	136 487	51 696	150 949
<b>Total</b>	<b>550 205</b>	<b>621 783</b>	<b>535 743</b>	<b>636 245</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		621 783	535 743	
Financières				
Exceptionnelles				

## Dépréciation des stocks

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Provision pour dépréciation des stocks mat neuf	134 975
Provision pour dépréciation des stocks mat occasion	94 761
Provision pour dépréciation des stocks pièces	255 561
<b>TOTAL</b>	<b>485 297</b>

## Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Provision pour dépréciation des clients douteux	127 802
Provision forfaitaire sur clients (PWB)	23 147
<b>TOTAL</b>	<b>150 949</b>

A compter des exercices ouverts le 01/01/2024, le groupe applique une provision forfaitaire sur les créances clients.

## Notes sur le bilan

Selon la norme du groupe, le taux de la provision pour dépréciation s'élève à 0.60% des créances hors groupe et hors dépréciations pour clients douteux déjà constituées.

Le montant des créances concernées par la provision pour dépréciation n'est pas reclassé dans le compte 4161000 - CLIENTS DOUTEUX.

## Capitaux propres

### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 100 000,00 euros décomposé en 4 400 titres d'une valeur nominale de 250,00 euros.

### Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2025.

	Montant
<b>Report à Nouveau de l'exercice précédent</b>	<b>221 318</b>
<b>Résultat de l'exercice précédent</b>	<b>322 338</b>
<b>Prélèvements sur les réserves</b>	
<b>Total des origines</b>	<b>543 655</b>
<b>Affectations aux réserves</b>	<b>16 117</b>
<b>Distributions</b>	
<b>Autres répartitions</b>	
<b>Report à Nouveau</b>	<b>527 538</b>
<b>Total des affectations</b>	<b>543 655</b>

## Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	1 100 000				1 100 000
Réserve légale	60 000	16 117	16 117		76 117
Réserves générales	981 371				981 371
Report à Nouveau	221 318	527 538	527 538	221 318	527 538
Résultat de l'exercice	322 338	-322 338	604 191	322 338	604 191
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>2 685 027</b>	<b>221 318</b>	<b>1 147 846</b>	<b>543 655</b>	<b>3 289 218</b>

## Provisions

## Notes sur le bilan

### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<b>Litiges</b>					
<b>Garanties données aux clients</b>					
<b>Pertes sur marchés à terme</b>					
<b>Amendes et pénalités</b>					
<b>Pertes de change</b>					
<b>Pensions et obligations similaires</b>	170 445	7 897			178 342
<b>Pour impôts</b>					
<b>Renouvellement des immobilisations</b>					
<b>Gros entretien et grandes révisions</b>					
<b>Charges sociales et fiscales sur congés à payer</b>					
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	8 255	56 955	8 255		56 955
<b>Total</b>	<b>178 700</b>	<b>64 852</b>	<b>8 255</b>		<b>235 297</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
<b>Exploitation</b>		64 852	8 255		
<b>Financières</b>					
<b>Exceptionnelles</b>					

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 820 285 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	661 384	661 384		
- à plus de 1 an à l'origine	463 651	181 947	246 140	35 564
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 159 000		2 159 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 122 660	3 122 660		
Dettes fiscales et sociales	1 099 677	1 099 677		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	313 914	313 914		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>7 820 285</b>	<b>5 379 581</b>	<b>2 405 140</b>	<b>35 564</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 159 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 622 651			
(**) Dont envers les associés				

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	229 134
FNP - MATERIEL NEUF	227 903
FNP - PIECES DE RECHANGE	208 720
INTERETS COURUS A PAYER	18 775
PERSONNEL - DETTES PROVISIONNEES PO	232 866
PROV SUR RCR / RTT CADRE	39 176
PERSONNEL - AUTRES CH. A PAYER - PR	67 880
ORG. SOCIAUX - CHARGES SOCIALES S/C	103 425
ORG. SOCIAUX - AUTRES CHARGES A PAY	30 546
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	1 535
ETAT - PRODUITS A REVOIR	61 196
<b>Total</b>	<b>1 221 155</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	27 277		
CCA - COMMISSIONS VERSEES	92 496		
<b>Total</b>	<b>119 773</b>		

## Notes sur le compte de résultat

## Chiffre d'affaires

## Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025	31/12/2024
VENTES DE TRAVAUX	3 902 408	2 688 842
VENTES DE MARCHANDISES	24 322 139	20 318 955
<b>TOTAL</b>	<b>28 224 547</b>	<b>23 007 797</b>

## Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
<b>Base de calcul de l'impôt</b>	
Taux Normal - 25 %	829 634
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité - 33%	
<b>Crédits d'impôt</b>	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
<b>Autres imputations</b>	

## Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2024, la société SASU BASSET est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS AGRO RHIN.

## Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Règle de répartition de l'impôt sur les sociétés - groupe -

Chaque FILIALE versera à la SOCIETE MERE, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du Groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si

## Notes sur le compte de résultat

elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la FILIALE aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Pour l'application du présent article, les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme.

A la clôture d'un exercice déficitaire, la FILIALE ne sera titulaire, à raison de cette situation, d'aucune créance sur la SOCIETE MERE, pas même dans le cas où cette dernière se sera constitué une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, la FILIALE versera à la SOCIETE MERE sa contribution définie à l'article 1 selon l'échéancier auquel est soumise la SOCIETE MERE pour le paiement au Trésor de l'impôt sur les sociétés du Groupe et de ses acomptes.

Ces versements seront calculés selon les règles de droit commun telles qu'elles s'appliqueraient en l'absence d'intégration.

Conséquences fiscales en cas de sortie du groupe :

En cas de sortie de la Filiale du groupe d'intégration, les acomptes d'impôt sur les sociétés que la société Mère devra verser pour le compte de la Filiale pendant les douze mois qui suivront le début de l'exercice de sortie lui seront remboursés par la Filiale (sous déduction de ceux déjà versés par la Filiale à la Mère) au plus tard à la date de la sortie pour les acomptes déjà versés et pour les autres 15 jours avant leur échéance légale.

En cas de rehaussement de ses résultats de la période d'intégration notifié après sa sortie du groupe, la Filiale sera tenue de verser à la société Mère la contribution complémentaire correspondant aux exercices dont les résultats ont été rehaussés.

## Autres informations

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : AGRO RHIN

Forme : SAS

SIREN : 830890067

Au capital de : 12 700 000 euros

Adresse du siège social :

5 BIS RUE DES PRES

67520 MARLENHEIM

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euros
<b>Effets escomptés non échus</b>	
<b>CAUTIONNEMENT BASSET - CRCA Champagne - Crédit fournisseur HUSQVARNA</b>	50 000
<b>Avals et cautions</b>	<b>50 000</b>
<b>Engagements en matière de pensions</b>	
<b>Engagements de crédit-bail mobilier</b>	<b>186 774</b>
<b>Engagements de crédit-bail immobilier</b>	
<b>Autres engagements donnés</b>	
<b>Total</b>	<b>236 774</b>
<b>Dont concernant :</b>	
<b>Les dirigeants</b>	
<b>Les filiales</b>	
<b>Les participations</b>	
<b>Les autres entreprises liées</b>	
<b>Engagements assortis de suretés réelles</b>	

## Autres informations

### Engagements reçus

	Montant en euros
<b>Plafonds des découverts autorisés</b>	
<b>CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE AGRO RHIN - CRCA Champagne - Découvert FTC</b>	500 000
<b>CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE AGRO RHIN - BPO Champagne - Découvert FTC</b>	750 000
<b>Avals et cautions</b>	<b>1 250 000</b>
<b>Autres engagements reçus</b>	
<b>Total</b>	<b>1 250 000</b>
<b>Dont concernant :</b>	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

### Crédit-Bail

## Autres informations

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
<b>Valeur d'origine</b>				545 655	545 655
<b>Cumul exercices antérieurs</b>				267 738	267 738
<b>Dotations de l'exercice</b>				90 479	90 479
<b>Amortissements</b>				358 217	358 217
<b>Cumul exercices antérieurs</b>				281 410	281 410
<b>Exercice</b>				98 462	98 462
<b>Redevances payées</b>				379 872	379 872
<b>A un an au plus</b>				75 962	75 962
<b>A plus d'un an et cinq ans au plus</b>				106 497	106 497
<b>A plus de cinq ans</b>					
<b>Redevances restant à payer</b>				182 459	182 459
<b>A un an au plus</b>				390	390
<b>A plus d'un an et cinq ans au plus</b>				3 926	3 926
<b>A plus de cinq ans</b>					
<b>Valeur résiduelle</b>				4 315	4 315
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>				111 894	111 894

## Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 178 342 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 178 342 euros

Indemnité de fin de carrière à verser : 1 760 248€

Valeur probable des indemnités à verser : 1 270 393€

Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 534 379€

Dette actuarielle : 178 342€

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

# **In Extenso**

4, rue de Copenhague  
67300 Schiltigheim  
Tél : +33 (0)3 88 18 02 00  
[www.inextenso.fr](http://www.inextenso.fr)

## **BASSET**

Société par actions simplifiée

4, rue des Herbues

ZI de Bellevue

10110 POLISOT

## ***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

# In Extenso

## **BASSET**

Société par actions simplifiée  
4, rue des Herbues  
ZI de Bellevue  
10110 POLISOT

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Associé unique,

### ***Opinion***

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BASSET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### ***Fondement de l'opinion***

---

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

# In Extenso

## ***Observation***

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable dans le cadre de la première application du règlement ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers.

## ***Justification des appréciations***

---

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Stocks**

La note « Stocks » de l'annexe mentionne les règles d'évaluation et de dépréciation de ce poste.

Nous nous sommes assurés sur ce point du caractère approprié des méthodes utilisées, de la correcte évaluation et comptabilisation des stocks bruts et des provisions de l'exercice ainsi que de la pertinence des informations fournies dans les notes de l'annexe.

## ***Vérifications spécifiques***

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## ***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels***

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

# In Extenso

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

## ***Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

# In Extenso

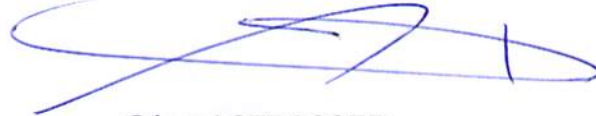
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 24 avril 2026

Le commissaire aux comptes

**IN EXTENSO STRASBOURG-NORD**



**Gérard STRASSER**

*Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe*

## Bilan Actif - transition

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	69 812,12	35 713,48	34 098,64	45 086,06
Fonds commercial	314 442,00		314 442,00	314 442,00
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	124 918,19	124 918,19		
Constructions	39 234,81	26 123,61	13 111,20	8 444,60
Installations techniques, matériel et outillage industrie	543 544,75	477 631,65	65 913,10	66 013,30
Autres immobilisations corporelles	1 174 052,48	877 829,95	296 222,53	334 747,02
<b>Immobilisations financières (1)</b>				
Autres titres immobilisés	107 960,00		107 960,00	107 960,00
Autres immobilisations financières	43 708,92		43 708,92	43 708,92
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)</b>	<b>2 417 673,27</b>	<b>1 542 216,88</b>	<b>875 456,39</b>	<b>920 401,90</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Marchandises	5 730 128,44	485 296,82	5 244 831,62	6 714 961,33
Avances et acomptes versés sur commandes	377 273,26		377 273,26	1 040 567,82
<b>Créances (2)</b>				
Clients et comptes rattachés	5 128 135,61	150 948,57	4 977 187,04	5 341 012,07
Autres créances	374 529,25		374 529,25	1 385 471,47
Charges constatées d'avance	119 772,61		119 772,61	111 106,50
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Disponibilités	3 663,15		3 663,15	13 789,89
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)</b>	<b>11 733 502,32</b>	<b>636 245,39</b>	<b>11 097 256,93</b>	<b>14 606 909,08</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)</b>	<b>14 151 175,59</b>	<b>2 178 462,27</b>	<b>11 972 713,32</b>	<b>15 527 310,98</b>
(2) Dont à moins d'un an			5 622 437,47	

## Bilan Passif - transition

	31/12/2025	31/12/2024
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé...)	1 100 000,00	1 100 000,00
Réserve légale	76 117,00	60 000,00
Autres réserves	981 371,48	981 371,48
Report à nouveau	527 538,31	221 317,57
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>604 190,93</b>	<b>322 337,74</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>3 289 217,72</b>	<b>2 685 026,79</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	24 875,14	
Provisions pour charges	210 422,00	178 700,00
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)</b>	<b>235 297,14</b>	<b>178 700,00</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 125 034,94	1 426 215,36
Emprunts et dettes financières diverses	2 159 000,00	2 240 000,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	627 913,00	1 658 375,36
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 122 659,85	6 180 872,04
Dettes fiscales et sociales	1 099 676,64	735 423,40
Autres dettes	313 914,03	422 698,03
<b>TOTAL DETTES (III)</b>	<b>8 448 198,46</b>	<b>12 663 584,19</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>11 972 713,32</b>	<b>15 527 310,98</b>
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 379 581,02	8 301 194,28
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat - transition

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises	24 091 192	230 947	24 322 139	20 318 955
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 899 220	3 188	3 902 408	2 688 842
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>27 990 412</b>	<b>234 135</b>	<b>28 224 547</b>	<b>23 007 797</b>
Production stockée				
Production immobilisée				17 603
Subventions			14 950	4 567
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions			543 998	683 264
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			500	
Autres produits			11 444	813
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>28 795 440</b>	<b>23 714 044</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises			17 364 370	16 558 789
Variations de stock			1 468 880	-491 328
Achats de matières premières et autres approvisionnements			56 683	62 440
Variations de stock				6 643
Autres achats et charges externes (1)			4 118 894	2 915 101
Impôts, taxes et versements assimilés			142 897	104 085
Salaires			2 997 908	2 506 203
Cotisations sociales			845 231	828 820
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			134 291	124 016
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			621 783	532 608
Dotations aux provisions			64 852	95 025
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			3 361	1 727
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>27 819 151</b>	<b>23 244 129</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>976 289</b>	<b>469 915</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)			2 261	1 570
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
<b>Total produits financiers (V)</b>			<b>2 261</b>	<b>1 570</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)			166 951	
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				

 Compte de résultat - transition

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	166 951	164 380
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-164 690	-162 810
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	811 599	307 105

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)		15 604,30
Charges exceptionnelles (VIII)		371,50
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>15 232,80</b>
Impôts sur les bénéfices (X)	207 408,00	
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>28 797 700,26</b>	<b>23 731 218,51</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>28 193 509,33</b>	<b>23 408 880,77</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>604 190,93</b>	<b>322 337,74</b>
- Redevances de crédit-bail mobilier	111 894,24	113 413,29
(3) Dont intérêts concernant les entités liées	97 515,75	72 262,29



 Notes complémentaires**Référentiel comptable**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la première application du règlement ANC N°2022-06 modifiant le PCG, applicable aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU BASSET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 11 972 713 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 604 191 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/01/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice. Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

#### Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

#### Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

## Règles et méthodes comptables

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

## Changements comptables

Les impacts significatifs relatifs à la première application du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 sont présentés ci-dessous.

Les impacts significatifs concernent uniquement les changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges.

En 2024, le total des 791 représentait 201 185€.

Impact sur le poste	Exercice N	Exercice N-1 retraité	Exercice N-1
64910000 - AVANTAGES EN NATURE VEHICULES	16 367	8 803	
64911000 - REMBOURSEMENT DE CH. DE PERSONNEL	154 528	147 633	
70750000 - VENTE CARTES GRISES	9 803	6 439	5 589
70841100 - PRESTATIONS DE SERVICES	6 734	90 977	88 573
75870000 - INDEMNITES D'ASSURANCE	10 421	41 495	

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.


### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

- Taux d'actualisation : 3,9 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 5 % dégressif jusqu'à 50 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TDG05)

 **Faits caractéristiques****Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre**

Acquisition d'un fonds de commerce :

La société BASSET a acquis le 01/07/2024 le fonds de commerce de la société TECHNIQUE SERVICES MARNES (SIREN : 401208467)

La société BASSET est dorénavant composée de 4 établissements, respectivement situé à :

- Polisot (siège) ;
- Channes ;
- Bar-sur-Aube ;
- Sillery.

**Autres éléments significatifs**

Dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce de la société TECHNIQUE SERVICES MARNES (SIREN : 401208467) le 01/07/2024, la société BASSET a refacturé à la société TECHNIQUE SERVICES MARNES les congés payés et primes acquis au 30/06/2024 par les salariés repris.

Le montant de la refacturation représentait 92 302€ et a été inscrit au crédit du compte 791000 en 2024.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	314 442			314 442
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	69 812			69 812
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>384 254</b>			<b>384 254</b>
- Terrains	124 918			124 918
- Constructions sur sol propre	19 513			19 513
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	11 923	7 799		19 722
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	518 281	25 264		543 545
- Installations générales, agencements aménagements divers	480 848	17 825		498 673
- Matériel de transport	483 692	25 604		509 296
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	153 230	12 853		166 083
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 792 405</b>	<b>89 345</b>		<b>1 881 750</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	107 960			107 960
- Prêts et autres immobilisations financières	43 709			43 709
<b>Immobilisations financières</b>	<b>151 669</b>			<b>151 669</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 328 328</b>	<b>89 345</b>		<b>2 417 673</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
<b>Ventilation des augmentations</b>					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			89 345		
Immobilisations financières					
<b>Augmentations de l'exercice</b>			89 345		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
<b>Ventilation des diminutions</b>					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
<b>Diminutions de l'exercice</b>					

### Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	314 442
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>314 442</b>

Le coût d'acquisition du fonds de commerce TECHNIQUE SERVICES MARNES s'est élevé à 314 442€.

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			24 726	10 987		35 713
<b>Immobilisations incorporelles</b>			<b>24 726</b>	<b>10 987</b>		<b>35 713</b>
- Terrains	10 à 20 ans	linéaire	124 918			124 918
- Constructions sur sol propre	10 à 40 ans	linéaire	16 422	876		17 297
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 40 ans	linéaire				
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 20 ans	linéaire	6 570	2 257		8 826
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans	linéaire	452 267	25 364		477 632
- Installations générales, agencement et aménagements divers	5 à 10 ans	linéaire	304 858	41 491		346 349
- Matériel de transport	3 à 8 ans	linéaire	382 656	29 546		412 202
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	linéaire	95 509	23 770		119 279
- Emballages récupérables et divers						
<b>Immobilisations corporelles</b>			<b>1 383 200</b>	<b>123 303</b>		<b>1 506 503</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 407 926</b>	<b>134 291</b>		<b>1 542 217</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Stocks et en-cours

	Exercice N
STOCK MATERIEL NEUF	2 160 616
STOCK MATERIEL D'OCCASION	1 159 810
STOCK PIECES	2 409 703
<b>TOTAL</b>	<b>5 730 128</b>

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 666 146 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	43 709		43 709
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 128 136	5 128 136	
Autres	374 529	374 529	
Capital souscrit - appelé, non versé			
<b>Charges constatées d'avance</b>			
Charges constatées d'avance	119 773	119 773	
<b>Total</b>	<b>5 666 146</b>	<b>5 622 437</b>	<b>43 709</b>

## Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	114 250
CLIENTS - FAE - GARANTIES NON FACTU	310 802
FOURNISSEUR AGCO - RRR A RECEVOIR	35 700
<b>Total</b>	<b>460 752</b>

## Notes sur le bilan

## Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentation dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours	484 047	485 297	484 047	485 297
Créances	66 158	136 487	51 696	150 949
<b>Total</b>	<b>550 205</b>	<b>621 783</b>	<b>535 743</b>	<b>636 245</b>

Dépréciations des stocks et en-cours

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Exercice N
Provision pour dépréciation des stocks mat neuf	134 975
Provision pour dépréciation des stocks mat occasion	94 761
Provision pour dépréciation des stocks pièces	255 561
<b>TOTAL</b>	<b>485 297</b>

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Provision pour dépréciation des clients douteux	127 802
Provision forfaitaire sur clients (PWB)	23 147
<b>TOTAL</b>	<b>150 949</b>

A compter des exercices ouverts le 01/01/2024, le groupe applique une provision forfaitaire sur les créances clients.

Selon la norme du groupe, le taux de la provision pour dépréciation s'élève à 0.60% des créances hors groupe et hors dépréciations pour clients douteux déjà constituées.

Le montant des créances concernées par la provision pour dépréciation n'est pas reclassé dans le compte 4161000 - CLIENTS DOUTEUX.



## Notes sur le bilan

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 100 000,00 euros décomposé en 4 400 titres d'une valeur nominale de 250,00 euros.

## Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	221 318
Résultat de l'exercice précédent	322 338
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>543 655</b>
Affectations aux réserves	16 117
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	527 538
<b>Total des affectations</b>	<b>543 655</b>

## Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	1 100 000				1 100 000
Réserve légale	60 000	16 117	16 117		76 117
Réserves générales	981 371				981 371
Report à Nouveau	221 318	527 538	527 538	221 318	527 538
Résultat de l'exercice	322 338	-322 338	604 191	322 338	604 191
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>2 685 027</b>	<b>221 318</b>	<b>1 147 846</b>	<b>543 655</b>	<b>3 289 218</b>

## Provisions

## Notes sur le bilan

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	170 445	7 897			178 342
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	8 255	56 955	8 255		56 955
<b>Total</b>	<b>178 700</b>	<b>64 852</b>	<b>8 255</b>		<b>235 297</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		64 852	8 255		
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 820 285 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	661 384	661 384		
- à plus de 1 an à l'origine	463 651	181 947	246 140	35 564
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 159 000		2 159 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 122 660	3 122 660		
Dettes fiscales et sociales	1 099 677	1 099 677		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	313 914	313 914		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>7 820 285</b>	<b>5 379 581</b>	<b>2 405 140</b>	<b>35 564</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 159 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 622 651			
(**) Dont envers les associés				

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	229 134
FNP - MATERIEL NEUF	227 903
FNP - PIECES DE RECHANGE	208 720
INTERETS COURUS A PAYER	18 775
PERSONNEL - DETTES PROVISIONNEES PO	232 866
PROV SUR RCR / RTT CADRE	39 176
PERSONNEL - AUTRES CH. A PAYER - PR	67 880
ORG. SOCIAUX - CHARGES SOCIALES S/C	103 425
ORG. SOCIAUX - AUTRES CHARGES A PAY	30 546
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	1 535
ETAT - PRODUITS A REVOIR	61 196
<b>Total</b>	<b>1 221 155</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	27 277		
CCA - COMMISSIONS VERSEES	92 496		
<b>Total</b>	<b>119 773</b>		

## Notes sur le compte de résultat

## Chiffre d'affaires

## Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025	31/12/2024
VENTES DE TRAVAUX	3 902 408	2 688 842
VENTES DE MARCHANDISES	24 322 139	20 318 955
<b>TOTAL</b>	<b>28 224 547</b>	<b>23 007 797</b>

## Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
<b>Base de calcul de l'impôt</b>	
Taux Normal - 25 %	829 634
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité - 33%	
<b>Crédits d'impôt</b>	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
<b>Autres imputations</b>	

## Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2024, la société SASU BASSET est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS AGRO RHIN.

## Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Règle de répartition de l'impôt sur les sociétés - groupe -

Chaque FILIALE versera à la SOCIETE MERE, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du Groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si



## Notes sur le compte de résultat

elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la FILIALE aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Pour l'application du présent article, les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme.

A la clôture d'un exercice déficitaire, la FILIALE ne sera titulaire, à raison de cette situation, d'aucune créance sur la SOCIETE MERE, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, la FILIALE versera à la SOCIETE MERE sa contribution définie à l'article 1 selon l'échéancier auquel est soumise la SOCIETE MERE pour le paiement au Trésor de l'impôt sur les sociétés du Groupe et de ses acomptes.

Ces versements seront calculés selon les règles de droit commun telles qu'elles s'appliqueraient en l'absence d'intégration.

Conséquences fiscales en cas de sortie du groupe :

En cas de sortie de la Filiale du groupe d'intégration, les acomptes d'impôt sur les sociétés que la société Mère devra verser pour le compte de la Filiale pendant les douze mois qui suivront le début de l'exercice de sortie lui seront remboursés par la Filiale (sous déduction de ceux déjà versés par la Filiale à la Mère) au plus tard à la date de la sortie pour les acomptes déjà versés et pour les autres 15 jours avant leur échéance légale.

En cas de rehaussement de ses résultats de la période d'intégration notifié après sa sortie du groupe, la Filiale sera tenue de verser à la société Mère la contribution complémentaire correspondant aux exercices dont les résultats ont été rehaussés.

## Autres informations

## Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
<p>Entité établissant les états financiers con l'ensemble le plus grand d'entités dont partie en tant qu'entité filiale.</p> <p>Nom Siège</p> <p>N° d'identification si entité française Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être détenues</p>	<p>Raiffeisen Waren-Zentrale Rhein-Main Gaedestraße 9 D-50968 Köln</p> <p>Köln</p>
<p>Entité établissant les états financiers c de l'ensemble le plus petit d'entité com l'ensemble d'entité visé ci-dessus dont l' partie en tant qu'entité filiale.</p> <p>Nom Siège</p> <p>N° d'identification si entité française Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être détenues</p>	<p>AGRO RHIN 5 BIS RUE DES PRES 67520 MARLENHEIM 830890067</p> <p>MARLENHEIM</p>